

Doc. 11055
3 octobre 2006

L'OCDE et l'économie mondiale

Contribution

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteur : Mme Sinikka Hurskainen, Finlande, Groupe socialiste

1. Le rapporteur tient tout d'abord à féliciter M. Cosido pour son excellent rapport sur l'OCDE et l'économie mondiale. Le rapporteur a conscience qu'il est difficile de couvrir l'éventail complet des activités de l'OCDE. Il est toutefois regrettable que des questions telles que le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'emploi et les régimes de retraite ne soient pas mentionnées.
2. Les gouvernements européens sont aujourd'hui confrontés à la tâche difficile d'harmoniser deux tendances relativement opposées : la pression d'une économie mondialisée pour une limitation des dépenses publiques et une réduction du coût du travail afin de rester compétitif, et la demande justifiée des citoyens européens de consolider le modèle social européen comme base d'une Europe stable et socialement prospère.
3. Le rapporteur est convaincu que le modèle social européen illustre un ensemble de valeurs communes fondées sur la préservation de la paix, la justice sociale, l'égalité, la solidarité, la promotion de la liberté et de la démocratie et le respect des droits de l'homme. Ces 60 dernières années, cet ensemble de valeurs a permis à une Europe en expansion de devenir un espace de plus grande prospérité économique et de plus grande justice sociale. Ainsi, les politiques sociales, lorsqu'elles sont bien conçues, ne peuvent pas être considérées comme un coût mais comme un facteur positif de croissance économique. Même si les Etats européens ont des systèmes sociaux différents et n'appliquent pas ces valeurs de la même manière, ils cherchent tous à concilier croissance économique et solidarité sociale, ce que reflète le modèle social européen en tant qu'union de valeurs comprenant divers systèmes.
4. Parallèlement, il est évident que nous avons aujourd'hui besoin d'une nouvelle vision quant à la finalité des politiques sociales. La société connaît en effet de profonds bouleversements. Du fait du vieillissement de la population, la main d'œuvre subit une pression de plus en plus forte. D'ici à 2050, ce sont près de 55 millions de personnes d'âge actif que l'Europe pourrait perdre. Le déclin démographique est donc loin d'être un phénomène abstrait et lointain. Il transforme déjà la société, l'économie et les rapports entre les individus et les générations. Si rien n'est fait, la main d'œuvre va diminuer de manière considérable dans de nombreux pays de l'OCDE ces prochaines années. Les entreprises comme les travailleurs devront s'adapter aux transformations engendrées par la mondialisation et le progrès technologique, et ce d'autant plus que de grands pays où la main d'œuvre abonde, comme la Chine et l'Inde, s'intègrent de mieux en mieux dans l'économie mondiale.
5. Il devient donc urgent de définir une approche commune pour relever les trois grands défis que sont la mondialisation, l'évolution technologique et les changements démographiques. L'enjeu est clair : le modèle social européen doit démontrer sa capacité à faire face efficacement à ces défis.
6. Au cours des trois dernières décennies, sous l'effet de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie, la proportion de personnes âgées dans la population de la plupart des pays de

l'OCDE a considérablement augmenté. Ce phénomène devrait s'intensifier au cours des dix prochaines années, lorsque la génération du baby boom commencera à atteindre l'âge de la retraite. Ces évolutions démographiques pourraient avoir d'importantes conséquences budgétaires et économiques et constituent de véritables défis pour les pays concernés en termes de politique publique.

7. Il ressort d'une étude globale menée récemment par le Secrétariat de l'OCDE sur les conséquences du vieillissement de la population et les solutions possibles aux problèmes futurs, que si des réformes d'envergure ne sont pas menées (en assurant, entre autres, un nouvel équilibre des politiques sociales et des dépenses entre les générations), l'accroissement du nombre des retraités par rapport aux actifs affaiblira la progression du niveau de vie et induira des tensions croissantes sur les budgets publics

8. Dans les pays européens, on devrait compter une personne active pour un retraité d'ici à 2050, une situation qui mettra le système des retraites en péril et augmentera la charge fiscale de la population active. En outre, la prospérité des pays de l'OCDE sera menacée. Tous les pays sont certes confrontés à des défis similaires, mais les solutions adoptées doivent tenir compte du contexte national. C'est pourquoi le rapporteur estime qu'une immigration contrôlée peut aider l'Europe à surmonter les risques de pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions ou secteurs. Mais il ne s'agira que de l'un des facteurs d'une solution d'ensemble.

9. Nous devons tout d'abord cesser d'envisager le vieillissement de la population uniquement comme un problème de financement des retraites ou d'emploi des travailleurs âgés, même si ce sont évidemment des questions essentielles qui sont d'ailleurs des priorités européennes depuis plusieurs années.

10. Aussi devons-nous nous poser trois questions simples : quelle priorité accordons-nous aux enfants, et quelle place souhaitons-nous donner à la famille, quelle que soit leur forme ? Comment pouvons-nous développer de nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle, autrement dit une nouvelle approche du cycle de la vie ? Comment devons-nous réagir face à l'augmentation du nombre de retraités et de personnes très âgées ?

11. Le rapporteur pense que l'OCDE devrait examiner le rôle potentiel des politiques dans le soutien aux familles et de l'aide aux jeunes adultes à accéder au marché du travail, et recenser les interventions de nature à réduire la pauvreté des enfants et qui contribueront à terme à son élimination, pour rompre le cycle du dénuement, d'une génération sur l'autre, et développer la capacité des enfants à réussir leur transition d'un stade de l'existence au suivant.

12. Il devient par ailleurs essentiel de donner une nouvelle orientation à la politique de *conciliation* de la vie professionnelle et de la vie familiale. Le congé parental, le travail à temps partiel et la souplesse dans l'aménagement du temps de travail n'ont que peu d'intérêt si les mères sont les seules à y avoir recours. L'Europe devra « passer à la vitesse supérieure » en encourageant la participation des femmes et des hommes à l'emploi et en renforçant la place de l'enfant dans la société. Face au défi démographique, nous devons réagir en donnant une nouvelle dimension à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes et en encourageant davantage le partage des responsabilités familiales et domestiques.

13. Les récentes réformes des régimes de retraite ont choisi de réduire les incitations à la retraite anticipée en modifiant plusieurs des paramètres fondamentaux des prestations de retraite. La suppression de ces incitations pourrait poser de sérieux problèmes aux marchés du travail des pays de l'OCDE. Il pourrait être difficile d'absorber le surplus d'offre de travail des personnes âgées dans les pays touchés par un chômage structurel élevé. L'ajustement serait plus facile à réaliser si les réformes des régimes de retraite et des autres systèmes d'aide aux revenus en faveur des personnes âgées s'accompagnaient de mesures visant à développer les possibilités d'emploi en général, notamment par l'élimination des dispositions et pratiques discriminatoires à l'égard des travailleurs âgés

14. L'étude de l'OCDE souligne cependant que l'augmentation de l'âge moyen auquel les individus se retirent du marché du travail et, parallèlement, l'amélioration des perspectives d'emploi offertes aux personnes âgées, sont des éléments cruciaux de la réponse aux problèmes du vieillissement. Les réformes plus larges des marchés du travail et des biens préconisées par *la Stratégie pour l'emploi* de l'OCDE sont les bienvenues.

15. Quoiqu'il en soit, les pays de l'OCDE doivent privilégier les politiques sociales actives. Cela signifie réorienter les bénéficiaires de prestations vers l'emploi pour ne pas les maintenir dans des situations de dépendance. Il ne suffit pas d'assurer l'accès à un emploi : encore faut-il aider les gens à conserver leur emploi et à avoir une évolution professionnelle.

Amendements spécifiques proposés par le rapporteur et la commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Amendement n°1

Au paragraphe 5 du projet de résolution, remplacer le début de la première phrase par : « Des flux migratoires contrôlés peuvent avoir un effet positif... »

Amendement n°2

A la fin du paragraphe 10 du projet de résolution, ajouter les deux phrases suivantes : « Il devient donc urgent de définir une approche commune pour relever les trois grands défis que sont la mondialisation, l'évolution technologique et les changements démographiques. L'enjeu est clair : le modèle social européen (qui se distingue par un équilibre spécifique entre croissance économique et justice sociale) doit démontrer sa capacité à faire face efficacement à ces défis ».

Amendement n°3

Dans la première phrase du paragraphe 11 du projet de résolution, ajouter, après « croissance économique », « droits sociaux ».

* * * *

Commission chargée du rapport : Commission des questions économiques et du développement (Doc. 11012)

Commission saisie pour contribution : Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Renvoi en commission : mandat permanent

Contribution approuvée par la commission le 3 octobre 2006

Chef du Secrétariat : M. Géza Mezei

Secrétaires de la Commission : Mme Nollinger, Mme Meunier